



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-QUE-035

Déposé le : 21.04.15

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Pour un langage commun, entre médecins et Justice de Paix

Texte déposé

Le vieillissement de la population placée ou non en EMS, et la confrontation au nouveau droit de la personnalité, engendre un nombre grandissant de demandes d'évaluation par les Justices de Paix de la capacité de discernement des personnes concernées. En règle générale, il est demandé aux médecins de se prononcer assez rapidement et souvent de façon détaillée en fournissant un rapport médical complet, avec détermination de la capacité de discernement et pertinence de la mesure de curatelle mise en place. Le praticien se trouve alors confronté entre la compréhension qu'il peut avoir des besoins de la Justice de Paix d'aller vite en besogne et de lui fournir des certitudes, et l'incontournable constatation que l'on ne détermine pas la capacité de discernement d'un citoyen, d'un coup d'un seul car celle-ci peut varier selon les objets.

Il en résulte beaucoup de tensions voire des menaces de sanctions sur le praticien, ce qui n'améliore pas le climat relationnel.

Question :

Ne serait-il pas opportun que le Conseil d'Etat, d'entente avec l'Ordre Judiciaire, émette des directives claires et pratiques, permettant aussi bien aux médecins qu'aux Justices de Paix de faire leur travail sur des documents reconnus comme pertinents par les acteurs concernés ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Philippe Vuillemin, député

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

21.4.2015